

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE GIBLOUX
27 mai 2024

Procès-verbal

Présidence :	Sébastien Geinoz
Conseil général :	47 Conseiller.ère.s généraux.ales sont présent.e.s (selon liste des présences annexée)
Excusés :	Bastien Monney, Frédéric Castella et Etienne Michel
Conseil communal :	Julien Gremaud (syndic), Yves Rumo (vice-syndic), Diana Carbonnier, Geneviève Frick, Dominique Ayer, Roger Berset, Jacques Crausaz, Pascal Cudré-Mauroux et José Nieva
Secrétaire :	Nadia Galley

Il est 19h30 quand le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 13 mai 2024 ;
- par publication dans la Feuille officielle no 20 du 17 mai 2024 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concerné par un dossier.

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site Internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un.e membre du Conseil général.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024
2. Rapport de gestion 2023 du Home médicalisé du Gibloux – information
3. Approbation des comptes 2023 du Home médicalisé du Gibloux
 - 3.1 Comptes de résultat
 - 3.2 Comptes des investissements
4. Rapport de gestion 2023 de la commune de Gibloux – information
5. Approbation des comptes 2023 de la commune de Gibloux
 - 5.1 Comptes de résultat
 - 5.2 Comptes des investissements
6. Crédits d'engagement de la commune de Gibloux
 - 6.1 Rossens – transformation du bâtiment scolaire Route d'Illens 1 – travaux
 - 6.2 Vuisternens-en-Ogoz – construction d'un Skatepark et d'un Pumptrack – étude
 - 6.3 Farvagny-le-Grand – aménagement eau potable secteur Kaisa – étude
 - 6.4 Farvagny-le-Grand – remplacement de conduite d'eau et mise en séparatif secteur carrefour Route du Bry – Route de Grenilles
 - 6.5 Grenilles – assainissement du site de La Longivue, secteur Bois de la Verne – crédit complémentaire
 - 6.6 Posat – remplacement de la passerelle sur La Glâne et remise en état de ses accès
7. Proposition de Léo Bulliard, Stiobban Godel, Valentin Favre, Nathan Rosa et Yasmine Macheret – chalet des Râpes à Villarlod : création d'un lieu de rencontre en collaboration avec les sociétés de jeunesse
8. Réponse du Conseil communal aux questions du Conseil général selon l'article 52 du Règlement du Conseil général (RCG)

8.1 Réponse à la question no 31 du 26 mars 2024 concernant les aménagements de trafic du Haut-Gibloux

9. Elections
 - 9.1 Election à la présidence
 - 9.2 Election à la vice-présidence
 - 9.3 Election d'un.e scrutateur.trice pour le cercle de Le Glèbe
10. Informations et communications du Conseil communal
11. Informations et communications du Bureau
12. Divers

Aucune remarque n'est apportée à cet ordre du jour.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024**

Aucune remarque n'est apportée sur le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024

Décision :

Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024 ?

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. **Rapport de gestion 2023 du Home médicalisé du Gibloux – information**

Le président rappelle qu'il n'y aura pas de vote sur cet objet puisqu'il s'agit d'une information et passe la parole à Diana Carbonnier.

Diana Carbonnier remercie la direction du Home médicalisé du Gibloux et les rédacteurs.trices pour l'élaboration du rapport très détaillé et intéressant. Elle reste à disposition pour les questions.

Discussion :

Aucune.

3. **Approbation des comptes 2023 du Home médicalisé du Gibloux**

Présentation du dossier par Diana Carbonnier

3.1 Comptes de résultats

« Je salue la présence de Laurent Eltschinger, directeur du Home médicalisé du Gibloux.

Comme ces dernières années, je tiens à remercier vivement le Comité et la direction du Home médicalisé du Gibloux pour l'excellent travail fourni durant cette année 2023.

Le Home médicalisé du Gibloux va bien et le climat de travail y est serein ; la direction du Home poursuit ses actions dans la formation du personnel tant à l'interne qu'à l'externe. Toutefois elle analyse également toutes les économies possibles à faire car le montant journalier de pension de CHF 108.- ne suffit pas à combler les charges. C'est un problème touchant tous les EMS et l'AFISA¹ est en discussion avec la DSAS à ce propos.

Le rapport d'activité 2023 très complet qui nous a été remis démontre tout ce qui a été effectué durant cette dernière année et je remercie encore la direction pour ces informations très détaillées.

Je constate que la direction de notre institution met en œuvre toutes les mesures et actions pour le bien-être tant de nos résidents que du personnel ce dont je la remercie très sincèrement.

S'agissant du compte de résultat, vous constatez que la présentation des comptes selon MCH2 est effectuée et rend les documents nettement plus lisibles. Je tiens ici à remercier la direction du Home médicalisé du Gibloux et en particulier sa responsable de la comptabilité pour cette présentation.

Exécutif :

- compte 0120.3000.00 :

Il y a eu plus de formations suivies qui ont induit plus de déplacements.

HMG Soins :

- compte 4120 4220 01 :

Il est encore à préciser par rapport au correctif des comptes que chaque année il y a lieu d'anticiper les coûts des soins (coût résiduel des soins en fonction du degré d'évaluation de l'état de santé des résidents RAI) le SPS² se base sur l'état des comptes à fin juin chaque année sachant que cet état de fait évolue jusqu'au 31 décembre. Le SPS verse leur participation selon le degré des besoins en soins plus leur participation aux frais d'accompagnement (tous les résidents n'y ont pas droit, ces frais sont calculés en fonction de leurs revenus et fortune).

¹ Ndlr : Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées et de l'aide des soins à domicile

² ndlr : Service de la prévoyance sociale

Selon la direction du Home médicalisé du Gibloux, l'explication pour le compte 4120.4220.01 est au produit en négatif CHF -227'080.54 dans la mesure où c'est le réviseur, l'année dernière qui a souhaité présenter un produit négatif car le compte est intitulé taxes et pensions, qui devrait être en fait un produit. Ce montant devrait être noyé dans le compte 4120.4220.01 Taxes et pensions soins (juste au-dessus). Il a été disséqué pour une présentation plus transparente raison de cette écriture.

- compte 4120.4260.01 :

Remboursement et participation de tiers / différentiel de produit dû à la participation du canton pour les prestations du médecin répondant et le matériel d'incontinence refacturé aux résidents

HMG Cuisine et Cafeteria

- compte 4123.3105.04 :

Différentiel dû à l'augmentation importante des prix de l'alimentation et à l'utilisation de plus de produits laitiers.

HMG – Non soins (admin. et autres)

- compte 4120.4309.00 Autres revenus d'exploitation :

Différentiel dû à la participation versée par le SPS en 2023 relative à la perte des rentrées de la cafétéria en raison du Covid

HMG Foyer de jour

- Compte 4130.4220.02 :

Par rapport aux chiffres, on relève que trop peu d'hôtes ont fréquenté le Foyer de jour, le taux d'occupation en moyenne pour 2023 est de 73%, une baisse importante de fréquentation en été a été constatée.

Au vu de ces éléments, pour 2023, un excédent de charges de CHF 116'925.80 est comptabilisé »

Rapport de la commission financière :

Pascal Krayenbühl, président

« Les comptes 2023 présentent un excédent de charges de CHF 116'925.80. La perte est absorbée par le capital propre du home, à ce stade, encore suffisant. Cela étant, la direction du Home médicalisé du Gibloux ne cache pas sa préoccupation face à l'avenir. Avec un prix de pension de CHF 108.-/jour, les coûts effectifs sont à peine couverts. C'est aussi le cas pour les autres homes dans le canton. Plusieurs interventions ont été faites lors des débats sur le budget au Grand Conseil afin d'augmenter le prix de pension, toutefois sans effet à ce jour. En attendant, le Home médicalisé du Gibloux entreprend tout ce qu'il peut pour économiser sur les coûts sans entamer la qualité de prise en charge des résidents.

Sur la base de ces commentaires et du rapport de l'organe de révision, la commission financière propose d'approuver les comptes de résultats 2023 tels que présentés. »

Discussion :

Marianne Pittet, Le Glèbe, à titre personnel

Compte 4127.3120.00 Energie et élimination des déchets

Il est demandé d'avoir le détail des factures du montant de l'électricité par année.

Laurent Eltschinger, directeur du Home médicalisé du Gibloux prend note de la question et une réponse sera transmise.

Décision :

Approuvez-vous les comptes de résultat 2023 du Home médicalisé du Gibloux faisant ressortir un excédent de charges de CHF 116'925.80 ?

Les comptes de résultat 2023 du Home médicalisé du Gibloux tels que présentés sont approuvés à l'unanimité.

3.2 Comptes des investissements

« Pour rappel, conformément au règlement de la CODEMS³ et selon la pratique, seuls les objets dont le montant est de plus de CHF 5'000.- ou CHF 20'000.- pour un achat groupé sont soumis à la CODEMS et prévus au budget des investissements.

S'agissant du poste Bâtiment je relève que le montant de CHF 28'184.- dépensé se rapporte aux acomptes relatifs au mandat d'architecte, aux frais du permis de construire et de la mise à l'enquête.

S'agissant des investissements relatifs au Bâtiment - Equipement, la ventilation du fumoir entre dans le projet d'agrandissement de la véranda. De plus, la rénovation des sols des chambres a été reportée sur 2024 (30) et 2025 (15).

Je relève encore que si la CODEMS entre en matière pour la prise en charge des frais de câblage du système IPT TV pour CHF 62'000.-, elle ne prendra pas en charge les montants des appareils de télévision tout comme les frais d'installation et de contrat avec TVO. »

³ Ndlr : Commission des établissements médico-sociaux

Rapport de la commission financière :

Pascal Krayenbühl, président

« Le Home médicalisé du Gibloux a réalisé ou finalisé en 2023 des investissements approuvés antérieurement au budget raison pour laquelle les montants ne figurent pas dans la colonne du budget 2023.

Sur la base de ce commentaire et du rapport de l'organe de révision, la commission financière propose d'approuver les comptes des investissements 2023 tels que présentés. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Approuvez-vous les comptes des investissements 2023 du Home médicalisé du Gibloux tels que présentés ?

Les comptes des investissements 2023 du Home médicalisé du Gibloux sont approuvés à l'unanimité.

Diana Carbonnier remercie l'assemblée d'avoir accepté les comptes 2023 du Home médicalisé du Gibloux.

S'agissant du bilan et selon les normes MCH2 toutes les réserves ont été regroupées sous le compte « Capital ». Ce compte comprend également la réserve « pertes sur débiteurs » qui est de CHF - 37000.-. Il s'agit du compte Du croire 10100.99 à l'actif en négatif.

4. Rapport de gestion 2023 de la commune de Gibloux – information

Le syndic Julien Gremaud n'a pas de commentaire à apporter et se tient à disposition pour toutes questions.

Discussion :

Florian Beset représentant le cercle de Le Glèbe

« Notre question part de la nécessité d'améliorer le service des bus scolaires.

Sachant que de nouvelles dispositions pourront être décidées en 2024 avec de futurs prestataires, nous aimerions que cette question des transports puisse être regardée d'une façon plus élargie.

Nous savons que tous les villages de la commune ne sont pas desservis par les transports publics avec la même régularité et les mêmes cadences.

Pour conséquence, les services de la commune ne sont pas accessibles de façon équitable à tous les habitants.

Je citerai deux exemples :

- La jeunesse : le rapport d'activité nous montre clairement que les jeunes de Villarsel, d'Estavayer, Grenilles ou Posat sont très peu nombreux à fréquenter les activités de Midnight.
- Les séniors : le rapport d'activité de Gibloux Solidaires nous montre que les séniors du Glèbe sont peu nombreux à fréquenter leurs activités et qu'inversement, ils sont très demandeurs de leur service de transport.

Puisqu'une réflexion va être menée pour améliorer les transports scolaires, il est demandé si le Conseil communal pouvait également porter une réflexion sur notre politique de transport au sein de la commune afin de garantir une offre équitable pour tous les habitants de Gibloux.

Du fait de ma démission et en vertu de l'article 53 du Règlement du Conseil général, la question sera reprise par Marianne Pittet. »

Julien Gremaud

Au niveau des transports scolaires, la commune effectue les transports uniquement via des prestataires privés et il n'est pas prévu de faire appel à des transports à la ligne.

Les transports publics ne sont pas compris dans cet élément et dans cette réflexion.

Actuellement, la réflexion est menée pour la mobilité des transports en général et il serait utile que la commission concernée se penche sur ce dossier.

Le nouvel horaire des transports publics est en consultation, le Conseil communal va analyser afin de voir les impacts que ça aurait.

Florian Berset

La question n'est pas dans ce sens, il n'est pas demandé que les élèves soient sur les transports de ligne mais puisque le Conseil communal étudie la possibilité d'optimiser les transports, il y a peut-être une offre plus large et pas uniquement avec des transports officiels mais avec des transports dans la commune. Ce n'est pas dans le sens de voir autrement pour les élèves mais pour ceux qui n'ont pas de transport.

Julien Gremaud

Une réponse sera donnée d'ici la prochaine séance mais ce qui est certain est que les transports scolaires doivent être distingués d'un transport communal tant en matière de place pour les enfants, un adulte ne pourrait pas prendre place dans un bus scolaire de manière générale.

Philippe Savoy, Corpataux-Magnedens, à titre personnel

Page 45 dudit rapport « Vie villageoise – Culture – Sports – Loisirs – Tourisme

Membre du CoPil de Fribourg région culturelle en qualité de directeur de l'HEMU-Fribourg, il souhaite que soit ajouté dans ce rapport que le 8 novembre dernier la commune a été invitée par la Préfecture de la Sarine à une séance d'information relative aux enjeux pour la culture à l'échelle de la région et possiblement en lien avec la nouvelle loi sur les affaires culturelles du canton de Fribourg.

Julien Gremaud prend note de cette remarque.

Marianne Pittet, Le Glèbe, à titre personnel

« Le rapport de gestion nous apprend que la commune offre seulement quatre postes d'apprentissage.

Avec 112 collaborateurs, soit 65 EPT, et vue la variété des secteurs d'activité dans une commune de 8000 habitants, on pourrait s'attendre à plus d'apprentis.

Il est demandé des explications sur le sujet et ce qui pourrait être entrepris à l'avenir pour augmenter ce ratio. »

Julien Gremaud

La commune compte déjà quatre apprenti.e.s, ce qui est bien, d'autres n'en ont pas.

Le suivi d'un.e apprenti.e prend du temps et l'on fait du mieux que l'on peut. Il faut également des personnes formées pour se donner les moyens de former les apprenti.e.s.

Une fois la réorganisation de l'administration communale menée à terme, il sera réfléchi à cette politique d'augmenter ou non le nombre d'apprenti.e.

Actuellement, l'idée est de maintenir ce qui est en place.

5. Approbation des comptes 2023 de la commune de Gibloux

Présentation du dossier par Jacques Crausaz

5.1 Comptes de résultat

Il s'agit du troisième exercice de la législature 21-26. C'est aussi le 3^{ème} exercice selon les nouvelles règles instaurées sur les finances communales et sous la forme MCH2. Le responsable des finances est à nouveau satisfait du bouclage des comptes 2023 et très heureux de la bonne situation financière de la commune.

Un budget 2023 appliqué avec soin et respecté par les conseillers et les services communaux. C'est 2,3 millions de francs d'économie par rapport aux estimations budgétaires. Les comptes de résultat bouclent avec un excédent de revenu de 2,9 millions de francs, c'est une marge de presque 7% par rapport aux revenus nets.

Des revenus fiscaux qui se tassent un peu mais qui restent au beau fixe. Un total de recettes fiscales de 27,4 millions de francs soit 1,1 millions de francs de plus que les prévisions budgétaires et seulement 1 million de francs de mieux par rapport aux comptes 2022.

Le seul point à améliorer est un programme d'investissement toujours en retard. L'exercice boucle avec deux tiers du budget engagé et 48 projets d'investissement ouverts à fin 2023.

Une dette bancaire toujours en diminution, elle est passée de 40 millions de francs en 2016 à 21,7 millions de francs à fin 2023.

La dette bancaire est en diminution, 40 millions de francs en 2016 à 21,7 millions de francs fin 2023, soit une réduction de 46% en 8 ans, près de 2,5 millions de francs en moyenne annuelle. Il s'agit d'un beau succès dont la commune peut être légitimement fière.

Au bilan figure une belle fortune ou un capital propre, près de 39 millions de francs, la commune est décidément riche au moins comptablement.

Au final une situation qui mérite un coup de projecteur 8 ans après la fusion. En huit ans, la population a augmenté de 13% (presque 1'000 habitants de plus). Dans le même temps, les recettes fiscales ont progressé de 33% (20 à 27 millions de francs) alors que durant ce même temps le total des taxes encaissées ne progressait que de 3% (diminution de 7%). En huit ans, la dette bancaire a diminué presque de moitié. La conclusion : la fusion ça paie.

Cela dit comme pour les nombreuses communes qui affichent des résultats étincelants pour 2023, par exemple 43 millions de francs pour la ville de Fribourg alors que le budget affichait un déficit de 5 millions de francs, il convient de lire attentivement les comptes, de distinguer entre l'excédent comptable et l'excédent de trésorerie que peut amener un exercice. Les responsables des finances nuancent ces

bons résultats et introduisent dans leur communication la notion de vrai bénéfice pour le distinguer de l'excédent brut des comptes annuels.

Pour Gibloux, le vrai bénéfice est de 1,9 millions de francs et non de 2,9 millions de francs en particulier en raison d'une opération comptable de réévaluation du patrimoine financier qui se traduit par un revenu comptable d'un million de francs. Ce montant vient s'ajouter aux revenus financiers.

Les comptes 2023 sont bons grâce :

- aux indicateurs financiers avec une fortune de CHF 470.-/habitant ;
- à l'ensemble de contribuables, des recettes fiscales plus élevées que prévues ;
- à des prévisions sans doute moins prudentes ;
- au respect du budget par les conseillers et les services communaux qui définitivement considèrent qu'un crédit budgétaire n'est qu'une autorisation de dépense et non une obligation de dépense, pour preuve des charges nettes du ménage communal de 2,3 millions de francs inférieures au budget ;
- à des comptes d'investissement moins chargés que prévus ;
- à l'état de la dette bancaire, 21,7 millions de francs à fin 2023 alors qu'elle était de près de 40 millions de francs en 2016 malgré un total brut d'investissements de près de 45 millions de francs sur la même période.

Ce nouveau bon résultat, un excédent brut de revenus de près 3 millions de francs alors que le budget prévoyait un modeste excédent de CHF 50'000.-, et à la demande du Conseil général, le Conseil communal à décider d'en faire profiter les concitoyens et concitoyennes par un nouveau rabais fiscal.

Comme pour les exercices 2020 et 2022, un taux d'impôt de 80% au lieu de 85% sera appliqué pour le calcul de l'impôt 2023. Il ne s'agit pas d'un cadeau, c'est simplement juste de faire profiter les concitoyens et concitoyennes de la bonne santé des recettes fiscales en octroyant ce nouveau rabais.

Pour financer cette opération, une provision de 1 million de francs a été inscrite à charge des comptes 2023 ramenant le bénéfice de 3,9 millions de francs à 2,9 millions de francs.

Il s'agit d'un premier pas vers un allègement de la fiscalité communale en réduisant le coefficient fiscal communal de 85 à 82% à partir de 2024.

Même si le processus de préparation des budgets 2025 et du plan financier 2025-2029 n'en est qu'au prémisse, le bon résultat des comptes 2023 milite clairement pour faire encore un pas de plus dans la baisse de la fiscalité communale. Si tout va bien, il faut s'attendre à une nouvelle proposition lors de la séance de décembre 2024.

En conclusion, nous devons la bonne santé des finances communales :

- à l'ensemble de nos contribuables qui assument un taux d'imposition et des taxes relativement élevés par rapport aux communes de même taille ;
- à des activités économiques et commerciales installées sur le territoire de la commune qui connaissent un formidable développement et qui restent insensibles aux crises ;
- au respect par tous les conseillers communaux et responsables et services communaux d'un budget communal raisonnable et pragmatique ;
- au travail sérieux et professionnel du service des finances.

Le responsable des finances est heureux de pouvoir ici les remercier.

Malgré une conjoncture internationale difficile, la remontée des taux d'intérêt, l'augmentation des prix des matières premières et le retour de l'inflation et comme pour de nombreuses communes les comptes de Gibloux restent bons.

Des chiffres noirs, des indicateurs financiers au beau fixe, des ressources financières qui ne sont pas de trop pour assurer le financement d'un programme communal d'investissement ambitieux plus de 10 millions de francs par année.

Une bonne situation, des bonnes nouvelles qui réjouissent le responsable des finances et qui donnent confiance et justifient notre optimisme quant à l'évolution de la situation financière de la commune pour les prochaines années.

Rapport de la commission financière :

« Les comptes 2023 de la commune présentent un excédent de revenus de CHF 2'891'757.96 tenant compte d'une provision pour une ristourne d'impôts de CHF 1'000'000.-.

Les charges globales sont inférieures de 2 millions rapport au budget. Par ailleurs, il faut relever que les recettes fiscales pour les personnes physiques montrent un écart moindre par rapport au budget que lors des précédents exercices. Selon MCH2, il n'est plus possible de créer des provisions, raison pour laquelle celles constituées à la fin de l'exercice 2023 devront faire l'objet d'un nettoyage durant l'exercice comptable en cours.

Les remarques faites en lien avec le budget 2023 concernant la distribution d'eau potable (EP) respectivement l'évacuation et l'épuration des eaux (EU) sont confirmées. Les taxes perçues conduisent à un dépassement des recommandations du contrôle des prix d'environ 54 % pour l'EP et de 21 % pour l'EU soit près de CHF 900'000.- en tout.

Par ailleurs, la dette a encore pu être amortie et se monte dorénavant à 22 millions de francs. La trésorerie est à ce stade suffisante pour faire face aux dépenses en cours. Les indicateurs légaux (smileys) sont excellents.

En conséquence, sur la base de ces commentaires et du rapport de l'organe de révision, la commission financière propose d'approuver les comptes des résultats 2023 tels que présentés. »

Discussion générale :

Aucune.

Discussion chapitre par chapitre :

Aucune.

Décision :

Approuvez-vous les comptes de résultat 2023 de la commune de Gibloux faisant ressortir un bénéfice de CHF 2'891'757.96 ?

Les comptes de résultat 2023 de la commune de Gibloux tels que présentés sont approuvés à l'unanimité.

5.2 Comptes des investissements

En application des nouvelles règles comptables, les opérations financières relatives au patrimoine financier ne font plus partie du budget et du compte des investissements.

Les dépenses brutes sont inférieures au budget, l'excédent de dépense est de 5,5 millions de francs alors que le budget prévoyait 8 millions de francs.

Les retards dans le financement des projets d'investissement comprennent les retards dus à la réception des factures, cela ne veut pas dire que les travaux ne sont pas terminés. Ils sont aussi dus à des causes multiples le plus souvent propres à chacun des projets concernés et sont expliqués dans les fiches de situation financières.

Sur les 61 projets, un projet a été abandonné, l'assainissement de l'éclairage public qui est désormais financé par un crédit-cadre, 2 projets ont fait l'objet d'une révision du décompte final, 10 projets sont terminés et ont fait l'objet d'un décompte final pour un total de dépenses de 2,2 millions de francs, inférieures de CHF 50'000 sur le total des crédits alloués.

48 projets étaient en cours au 31 décembre 2023, ils font l'objet d'une fiche de situation financière pour un total de soldes de crédits ouverts de près de 19 millions.

Rapport de la commission financière :

Pascal Krayenbühl, président

« Pour l'exercice 2023 à nouveau, la part des budgets dédiés aux investissements n'a pas été totalement épuisée. La commission financière comprend qu'il est difficile d'évaluer au plus près les montants qui pourront être réellement investis. Cela étant, elle constate que d'exercice en exercice, il s'avère que la planification des investissements est trop optimiste, retardant ainsi les dépenses qui y sont liées. La commission réitère sa recommandation de modérer les investissements, estimant qu'un plafond de 8 millions par année semble plus réaliste.

En conséquence, sur la base de ces commentaires et du rapport de l'organe de révision, la commission financière propose d'approuver les comptes des résultats 2023 tels que présentés. »

Discussion :

Florian Berset représentant le cercle de Le Glèbe

« L'intervention concerne les comptes des investissements- projet non terminés : Réalisation d'une liaison piétonne entre la Route de Montena et la route cantonale à Rossens.

Les frais engagés depuis 2019 représentent des honoraires d'ingénieurs. Le dossier est en cours de modification suite à un préavis défavorable émis par un service de l'état, les travaux sont prévus pour 2024. La question se pose afin de savoir ce qui peut être défavorable dans la continuité du trottoir et ce qui est modifié. »

Yves Rumo

Il n'y a pas de grosses modifications majeures par rapport au projet de base.

Suite à une discussion avec les services cantonaux, ce projet a été entrepris en lien avec le futur projet Valtraloc pour le village de Rossens en mettant les largeurs nécessaires à cette traversée de route pour lier les deux trottoirs.

Les personnes en place aujourd'hui ne sont plus toutes les mêmes et il a été demandé de revoir ce projet en supprimant cette surlargeur. Le dossier a été modifié dans ce sens et est maintenant validé, le permis devrait arriver, tout est en mains des services cantonaux.

La réponse convient à Florian Berset.

Décision :

Approuvez-vous les comptes des investissements 2023 de la commune de Gibloux tels que présentés ?

Les comptes des investissements 2023 de la commune de Gibloux tels que présentés sont approuvés à l'unanimité.

6. Crédits d'engagement de la commune de Gibloux

6.1 Rossens – transformation du bâtiment scolaire Route d'Illens 1 – travaux

Présentation du dossier par José Nieva

Comme le décrit le message, on arrive au terme de l'agrandissement de la nouvelle école de Rossens, ainsi va pouvoir débuter les travaux de transformation de l'ancienne école de Rossens qui comprendra quatre salles de classe enfantine, deux salles de classe ACT, trois salles de classe pour les services auxiliaires.

En acceptant ce crédit, le cercle Corpataux-Rossens sera à jour et rénové.

Les programmes de transformation/agrandissement vont également débuter pour Farvagny-le-Grand et Estavayer-le-Gibloux.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière a examiné ce crédit d'engagement d'un montant brut de CHF 3'500'000.- dont CHF 320'000.- de subventions attendues. La mise à l'enquête devrait se faire dans le courant de cette année pour un achèvement des travaux en 2026. La commission constate que le montant du devis a été arrondi afin de tenir compte d'éventuels imprévus en plus de la réserve faite par l'ingénieur dans son devis.

La commission donne un préavis positif à ce crédit d'engagement. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 3'500'000.- pour la transformation du bâtiment scolaire Route d'Illens 1 à Rossens ?

Le crédit d'engagement de CHF 3'500'000.- est approuvé à l'unanimité.

6.2 Vuisternens-en-Ogoz – construction d'un Skatepark et d'un Pumptrack – étude

Présentation du dossier par Geneviève Frick

« Il y a environ une année, ayant déjà des propositions de l'entreprise Sportfloor, nous avons donné un mandat externe pour l'étude de la zone complète du site Sports et Loisirs de Vuisternens-en-Ogoz et une étude plus détaillée du bâtiment proposé par le groupe du Conseil général de la législature précédente et les clubs de pétanque. Cette étude a relevé :

- 1. la présence d'un ruisseau canalisé et par conséquent d'une zone d'ERE qui implique qu'aucune nouvelle construction ne peut être réalisée sur cette zone. La législation permet cependant la réalisation d'une piste provisoire. A noter que la remise à l'air libre de ce ruisseau permettrait, à terme, d'en guider légèrement le tracé, et d'avoir un espace très attractif pour les utilisateurs, tout comme un plus pour la biodiversité.*
- 2. la parcelle en ZIG qui accueille actuellement le terrain de foot ne permet pas de construction de plus de 6m50 de hauteur contrairement aux 2 autres (nouvelles) parcelles pour lesquelles le maximum serait de 13m50.*
- 3. le bâtiment tel que proposé doit être revu, d'une part dans certains aspects de sécurité, mais aussi pour maîtriser les coûts, sans pour autant diminuer les surfaces prévues pour les pistes de pétanque. En parallèle, depuis une année également, le service technique a fait une étude très approfondie du site de Vuisternens-en-Ogoz en comparaison d'autres endroits possibles pour un Skate-Park à Gibloux, ceci en tenant compte de nombreux critères d'évaluation. Il arrive à la conclusion que l'endroit proposé est le plus adéquat pour la pratique de cette activité, très attendue principalement par les jeunes de nos villages, mais aussi par les familles, en particulier si on y inclut un Pumptrack. L'accès en transport public est bon et l'installation serait relativement proche et d'accès aisé, même en deux roues, pour les habitants des villages du haut de la commune moins bien desservis en transports publics.*

En sus du préavis positif de la commission des sports pour ce projet et pour ce site en particulier (commission qui soutient l'ajout d'un pumptrack suite à la visite des installations de Bulle et des retours d'autres lieux), la vision locale par les spécialistes des équipements de skate et autres engins à roues ou roulettes, a montré que la zone était bien adaptée. Il faut savoir que côté Pumptrack, une installation fixe induit moins de nuisances sonores qu'une installation démontable, et qu'y compris dans le voisinage, l'attente est forte pour un endroit de divertissement physique en plein air pour nos jeunes. La présence du terrain de foot et des pistes de pétanque induisent déjà actuellement une animation dans cette zone.

A terme, si tout le projet se concrétise, le bâtiment et des éléments arborés devraient également couper la propagation du bruit venant de cette zone et allant vers les habitations les plus proches, zone qui serait légèrement séparée du reste par le ruisseau. A noter que le passage sur le ruisseau devra être carrossable pour des raisons d'entretien des installations, contrairement à ce que l'on peut voir sur la proposition dans le message.

Si l'on reprend les contraintes techniques du site, il a été démontré que l'accès provisoire par le Nord du terrain de foot peut se faire entièrement sur le territoire communal, et sans préjudice la pratique du foot (qui consiste uniquement en des entraînements) sur le terrain existant.

Les dernières remarques des membres de la commission des sports ont été entendues et une place de rebroussement (ou de dépose), équipée en toilettes provisoires pourra être installée sur la parcelle prévue à futur pour les pistes de pétanque et le bâtiment multifonctionnel. La présence d'eau et d'électricité à proximité est garantie et la commune prendra soin de ces installations. La flexibilité de cette zone est un atout non négligeable pour débiter les travaux par le fond.

Je désire donc vous encourager à accepter l'étape 1 du projet de site Sports et Loisirs à Vuisternens-en-Ogoz en insistant encore sur le fait qu'il ne s'agit pas de saucissonnage mais d'une planification par étape qui permettra, tout en accédant à la demande légitime des jeunes, de ménager :

1. le plan financier des investissements
2. le service technique qui a de nombreux projets en cours
3. les clubs de foot qui ont de multiples équipes en besoin de terrain d'entraînement

et d'attendre :

4. la finalisation de l'harmonisation de PAL pour y voir plus clair sur les possibilités de ZIG à Farvagny pour le domaine du foot et de l'athlétisme, et de déterminer exactement les besoins en infrastructures extérieures à couvrir au final
5. la finalisation de l'harmonisation de PAL également pour avoir la détermination sur la mise en zone ZIG 1 de la parcelle du terrain de foot actuel à Vuisternens-en-Ogoz ce qui déterminera la hauteur maximale du bâtiment multifonctionnel s'il est construit en partie sur cette parcelle
6. de connaître l'utilisation future de l'école de Vuisternens, ce qui pourrait aussi jouer un rôle dans la couverture des besoins en salles du bâtiment multifonctionnel.

S'il est utile d'attendre pour la suite, l'étape 1 peut parfaitement débiter sans délais et quasiment sans engendrer de coûts supplémentaires.

Ce crédit d'étude permettra de mandater des ingénieurs en aménagement de loisir d'extérieur et les spécialistes de PT et SP afin d'obtenir des plans détaillés de l'implantation des installations et de procéder jusqu'à la mise à l'enquête pour ces deux objets.

Nous avançons également avec le groupe de travail pour la suite des projets sur le site en son entier, avec une première réunion prévue dans un mois. »

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière a examiné ce crédit d'engagement d'un montant de CHF 70'000.- en vue d'étudier l'implantation d'un skatepark et d'un pumptrack dans la zone d'activité de Vuisternens-en-Ogoz. Le crédit est en principe financé par les fonds propres, cas échéant par l'emprunt.

La commission donne un préavis positif à ce crédit d'étude. »

Discussion :

Catherine Balmer représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« Lors de sa séance de préparation, le groupe s'est penché avec intérêt sur le message du Conseil communal et sur les documents explicatifs. Nous avons pu poser nos questions à notre représentant à la commission des sports.

Nous relevons la qualité de la présentation et tenons à remercier le conseil communal, et en particulier Geneviève Frick, le service technique et les commissions concernées pour leur travail. Nous avons entre les mains un document complet qui nous offre une présentation claire et détaillée.

Nous apprécions particulièrement que les projections intègrent la réalisation du skatepark et du pumptrack dans un ensemble intitulé « Centre sports et loisirs ». Le document « Exemple de possibilité d'aménagement du site » offre une vision concrète des possibilités et de l'ampleur du projet global.

Dans un même temps, nous relevons, à la page intitulée « Conclusion » un point très important à prendre en considération : la zone skatepark /pumptrack a toute sa place en tant que telle. Son existence et son utilisation sont possibles indépendamment du bâtiment multifonctionnel.

A la page intitulée « Financement et planning » nous trouvons un aperçu de toutes les étapes projetées, et des années nécessaires à la réalisation de celles-ci. En acceptant aujourd'hui le crédit d'étude, nous donnons une impulsion et nous permettons aux habitants de Gibloux, et en particulier à nos jeunes habitants, de disposer d'un skatepark et d'un pumptrack dans un délai bien plus court que si nous attendons.

Pour toutes ces raisons, le groupe de Vuisternens vous invite à accepter le crédit d'étude pour la construction d'un skatepark et d'un pumptrack. »

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'étude de CHF 70'000.- pour la construction d'un Skatepark et d'un Pumptrack à Vuisternens-en-Ogoz ?

Le crédit d'étude de CHF 70'000.- est approuvé à la majorité évidente.

6.3 Farvagny-le-Grand – aménagement eau potable secteur Kaisa – étude**Présentation du dossier par Roger Berset**

Il a déjà été discuté de ce dossier lors du vote sur le crédit concernant la liaison du réseau d'eau potable avec le réseau du Consortium des Eaux du Graboz (CEG) en mars dernier. Il s'agit maintenant de la suite.

Le projet de Kaisa a pris en peu de retard du fait qu'il a fallu changer de bureau d'hydrogéologue entre-temps. Le BAMO s'est aussi rendu compte que le budget devant être présenté n'était qu'une estimation. En proposant ce soir le montant de CHF 300'000.- pour l'étude des différents points mentionnés dans le message, cela permettra de revenir en octobre 2024 avec un projet concret d'investissement, soit au plus près de la réalité.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière a examiné ce crédit d'étude de CHF 300'000.- financé par la réserve de maintien de la valeur.

La commission donne un préavis positif à ce crédit d'étude. »

Discussion :

Didier Gobet, Farvagny, à titre personnel

Il est cité dans le message : *le captage de Posat est abandonné au vu des conflits entre les zones constructibles et les zone de protection « S ».*

Il demande des informations du fait que Posat est maintenant plus ou moins autonome au niveau de l'eau et ne le sera plus.

Roger Berset

Le captage de Posat se situe sous le mur de la chapelle qui n'est pas accessible. Les zones S2 et S3 sont en zone d'habitation. Il a aussi été constaté du nitrate dans cette source qu'il faut maintenant absolument assainir. La manière la plus simple serait de la diluer avec l'eau de Kaisa dans le réservoir des Versannes et de la diriger ensuite vers Posat. Le souci avec les sources de Posat c'est qu'elles passent par les consommateurs du village pour aller au réservoir des Versannes. Il n'est ensuite pas possible de redistribuer de l'eau mélangée.

La solution proposée d'ici une à deux ans sera de relier Farvagny-le-Petit à Posat pour une alimentation en eau potable par le réseau communal qui partira de Kaisa.

L'objectif pour les sources de Kaisa serait une augmentation de 400 litres minutes en plus avec les nouveaux puits ce qui représente 200'000 m³ par année.

La réponse convient à Didier Gobet.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'étude de CHF 300'000.- pour l'aménagement eau potable secteur Kaisa à Farvagny-le-Grand ?

Le crédit d'étude de CHF 300'000.- est accepté à l'unanimité.

6.4 Farvagny-le-Grand – remplacement de conduite d'eau et mise en séparatif secteur carrefour Route du Bry – Route de Grenilles**Présentation du dossier par Roger Berset**

Le séparatif existe déjà sur la Route du Bry. L'ancienne commune de Farvagny avait effectué tous les travaux de mise en séparatif et les conduites sont en attente depuis la Route de Grenilles en dessus des écoles pour monter sur la Route du Bry.

L'attente est due au fait que les dix projets de modification du giratoire ont toujours été refusés par les services cantonaux. Les dimensions officielles du giratoire ne permettent pas sa réalisation à cause des habitations proches.

Avec les PAD du Mystère et de Derrière la Croix, les conditions des services cantonaux mentionnent la réalisation du trottoir. Les travaux qui vont être entrepris traverseront sous le giratoire par un forage dirigé afin de mettre en place la conduite d'eau claire jusqu'au croisement du chemin du Mystère et du Verneiron.

La conduite d'eau potable actuellement sous dimensionnée sera mis aux bonnes dimensions et passera sous le trottoir qui monte en parallèle du PAD Le Mystère.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière a examiné ce crédit d'engagement d'un montant de CHF 1'290'000.- en vue de remplacer la conduite d'eau sur le tracé concerné. Les travaux sont prévus dès l'automne 2024 et en principe financés par la réserve de maintien de la valeur.

La commission donne un préavis positif à ce crédit d'engagement. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 1'290'000.- pour le remplacement de conduite d'eau et mise en séparatif secteur carrefour Route du Bry – Route de Grenilles à Farvagny-le-Grand ?

Le crédit d'engagement de CHF 1'290'000.- est accepté à l'unanimité

6.5 Grenilles – assainissement du site de La Longivue, secteur Bois de la Verne – crédit complémentaire

Présentation du dossier par Dominique Ayer

Ces travaux d'assainissement de site pollué ont été approuvés lors des séances du 4-5 décembre 2023 pour un montant de CHF 150'000.-.

Ces travaux ont été mis en soumission, des coûts supplémentaires ont été constatés pour les transports et les taxes de décharge. Il y aura aussi quelques travaux forestiers complémentaires.

Conformément à l'article 8 du règlement des finances et par souci de transparence, il est demandé un crédit complémentaire de CHF 40'000.- pour l'exécution de ces travaux qui seront subventionnés à 70% par des fonds fédéraux et cantonaux.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière a examiné ce crédit complémentaire d'un montant de CHF 40'000.- pour l'assainissement du site pollué. Une subvention de CHF 28'000.- est attendue. La commission salue le recours à ce crédit complémentaire qui a le mérite de garantir la transparence.

La commission donne un préavis positif à ce crédit complémentaire. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit complémentaire de CHF 40'000.- pour l'assainissement du site de La Longivue, secteur Bois de la Verne à Grenilles ?

Le crédit complémentaire de CHF 40'000.- est accepté à l'unanimité.

6.6 Posat – remplacement de la passerelle sur La Glâne et remise en état de ses accès

Présentation du dossier par Dominique Ayer

« La passerelle de Posat est fermée au public depuis juin 2023 en raison de l'effondrement d'une partie de son tablier. Elle a été construite en 2010 en structure bois. Nous constatons malheureusement qu'elle vieillit très mal. Ceci est dû à l'ombre et l'humidité dans le secteur.

Nous avons envisagé dans un premier temps la rénovation de l'objet en gardant la structure porteuse constitué de deux poutres lamellés collés. Aucune entreprise n'a réussi à nous confirmer le bon état de cette structure de base.

Une variante métallique nous a été proposée. Le développement de cette variante est le fruit d'une collaboration entre l'association fribourgeoise des constructeurs métalliques (Metaltec) avec le concours de l'union patronale du canton de Fribourg. L'idée est de réaliser une fois par année un projet concret d'intérêt public en impliquant les jeunes en formation des différents métiers de la construction.

Le Conseil communal a été séduit par cette proposition d'une part pour le concept proposé, et d'autre par le fait qu'en réalisant une construction métallique, nous allons considérablement prolonger la durée de vie de l'ouvrage.

Je souligne particulièrement la participation financière de la commune d'Autigny à hauteur de 50% des coûts de démontage et de remplacement de la passerelle.

Je termine en remerciant le fond pour ponts et passerelle de la Mobilière Suisse qui a retenu ce projet pour une donation de CHF 21'000.-. A travers ce geste, cette coopérative contribue au maintien d'un réseau de chemins de randonnée pédestre sûr et attrayant. »

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière a examiné ce crédit d'engagement d'un montant brut de

CHF 111'000.-. Le financement comprend la participation de la commune d'Autigny pour CHF 35'000.- et une donation de CHF 21'000.-. Le solde est financé par les fonds propres, cas échéant par l'emprunt.

La commission donne un préavis positif à ce crédit d'engagement.»

Discussion :

Didier Gobet, Farvagny, à titre personnel

Il adresse ses remerciements pour le remplacement de cette passerelle et demande quels sont les délais.

Dominique Ayer répond que l'objectif est de réaliser les travaux cet automne.

La réponse convient à Didier Gobet.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 111'000.- pour le remplacement de la passerelle sur La Glâne et remise en état à Posat ?

Le crédit d'engagement de CHF 111'000.- est accepté à l'unanimité.

Afin de permettre une pause, la séance est interrompue de 20h55 à 21h05.

7. Proposition de Léo Bulliard, Stiobban Godel, Valentin Favre, Nathan rosa et Yasmine Macheret – chalet des Râpes à Villarod : création d'un lieu de rencontre en collaboration avec les sociétés de jeunesse

« En mars 2021, la Commune de Gibloux met en vente le chalet des Râpes à Villarod. Après réflexion, les six sociétés de jeunesse décident de s'adresser à la Commune afin de donner un nouveau souffle au lieu. Différents échanges et rencontres entre les autorités et les présidents des jeunesses ont lieu entre juin et novembre 2021. En parallèle, un avis de droit est demandé par les jeunesses au Service cantonal de l'aménagement du territoire afin de se renseigner sur les possibles changements d'affectation. Bien que sans valeur juridiquement contraignante, il permet d'envisager positivement un réaménagement du lieu. Il est également important de préciser que le chalet ne peut plus, en l'état, être utilisé à des fins agricoles.

Les jeunesses s'impatientant face au manque de retour de la Commune, le conseiller général Ludovic Michel intervient en séance du 31 mai 2022 pour demander des éclaircissements concernant la vente du chalet et l'état de leur demande. Le 25 août, le Conseil communal informait le Conseil général, par courriel, de sa décision de ne plus vendre le chalet des Râpes. Il précisait qu'un aménagement disponible pour la population serait entrepris dès la rentrée de septembre 2022. Lors de la séance du 26 mars 2024, le Conseil communal a confirmé son souhait de conserver ce chalet et d'en faire un lieu ouvert de pique-nique et de rencontre en gardant uniquement la charpente. Il a toutefois précisé qu'à ce jour, aucun délai pour cette réalisation n'avait été fixé et que d'autres dossiers occupaient déjà l'exécutif.

Dans leur lettre du 7 juin 2021, les présidents des jeunesses souhaitaient que ce lieu corresponde à leurs besoins mais qu'il soit également en adéquation aux désirs de la Commune afin qu'il puisse être mis à la disposition de la population giblousienne. Ils proposaient de constituer une association qui pourrait inclure la Commune. Dans leur lettre du 24 août de la même année, les présidents détaillaient le partenariat possible. Les sociétés comptent dans leurs rangs plusieurs membres ayant des formations professionnelles liés aux activités de la construction et de la rénovation de bâtiments qui pourraient s'impliquer dans la transformation. De son côté, la Commune pourrait prendre en charge les frais de matériels.

Afin de répondre aux souhaits des sociétés de jeunesse et de faire avancer ce dossier, nous demandons à la Commune de reprendre la discussion avec ces dernières afin de trouver un terrain d'entente en vue de la création d'un lieu à disposition des sociétés et de la population de Gibloux. Nous souhaitons ainsi que le lieu demeure sous la forme d'un bâtiment fermé et équipé, tout en incluant un aménagement extérieur, plutôt que d'un simple couvert. »

Le Bureau a préavisé de recevable la proposition.

Léo Bulliard, dépositaire, reste à disposition pour les questions.

José Nieva prend note de cette proposition.

Discussion :

Sophie Tritten représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« Notre groupe a pris connaissance avec intérêt de la proposition de nos collègues conseillers généraux. Il souhaite également que ce projet se concrétise dans les meilleurs délais sachant que la requête initiale des sociétés de jeunesse remonte à 3 ans. Le groupe fait confiance au Conseil communal pour proposer une solution permettant de concilier l'ensemble des objectifs visés par la proposition. Il invite les autres groupes à soutenir également cette proposition. »

Décision :

Acceptez-vous la proposition telle que présentée ?

La proposition de Léo Bulliard, Stiobban Godel, Valentin Favre, Nathan Rosa et Yasmine Macheret est acceptée à l'unanimité et est transmise au Conseil communal qui a un délai d'une année pour y donner une réponse.

8. Réponse du Conseil communal aux questions du Conseil général selon l'article 52 du Règlement du Conseil général (RCG)**8.1 Réponse à la question no 31 du 26 mars 2024 concernant les aménagements de trafic du Haut-Gibloux, Sébastien Bossy**

« Des précisions sont demandées concernant les travaux réalisés à Rueyres-St-Laurent représentant un investissement de CHF 100'000.00.

Ces travaux sont en effet quasiment identiques aux aménagements réalisés à Magnedens alors que ces derniers se chiffrent à CHF 240'000.00 »

Réponse du Conseil communalAvant-projet Magnedens

L'estimation concernant la zone 30km/h a été chiffrée par le bureau d'ingénieur. Le montant des travaux a été devisé à CHF 80'000.00 (génie civil) + CHF 30'000.00 (honoraires d'ingénieurs), soit un total de CHF 110.000.00.

Un montant complémentaire de CHF 130'000.00 a été ajouté pour les travaux suivants :

- portail d'entrée et l'aménagement au carrefour de la route de l'Etang et du Trotzès : environ CHF 35'000.00 ;
- cheminements piétonniers en direction de Corpataux et de la route de l'Etang : environ CHF 50'000.00 ;
- réfections ponctuelles de revêtement nécessaires : environ CHF 45'000.00.

Avant-projet Rueyres-St-Laurent

Les travaux relatifs aux divers avant-projets du Haut-Gibloux ont été estimés à un total de CHF 500'000.00 pour les cinq villages. Une répartition a été calculée par le Service technique de la commune et un montant de CHF 100'000 a été alloué au projet de Rueyres-st-Laurent. Les travaux consistent essentiellement en marquages et de signalisations.

Conclusion

Le tableau de répartition des coûts se trouve en page 3.

Les avant-projets de Magnedens et du Haut-Gibloux ne sont pour l'instant qu'en phase d'examen préalable auprès des instances cantonales. En fonction des préavis délivrés, les avant-projets devront être adaptés. En cas de modifications importantes, les crédits devront être adaptés et soumis à nouveau au Conseil général.

Pour mémoire, le montant relatif au projet de Magnedens a dû être revu à la baisse avec la suppression de la réfection de la chaussée et de la construction du trottoir.

Les projets du Haut-Gibloux ont également été redimensionnés afin de permettre l'exécution rapide des premières mesures de modérations. Lors des premières études, de longs trottoirs parcouraient les villages, nécessitant de gros investissements souvent difficiles à mettre en œuvre dans les villages comportant d'étroits secteurs routiers entre les bâtiments existants. Comme mentionné, le déploiement de mesures complémentaires n'est pas exclu.

Répartition des coûts					
Projet Magnedens (selon estimation CSD)					
Génie civil zone 30 km/h	80'000.00				
Cheminement piéton + divers	130'000.00				
Honoraires d'ingénieurs	30'000.00				
	240'000.00				
Projets Haut-Gibloux (selon estimation CSD)		Répartition financière entre les divers projet Haut-Gibloux			
Génie civil	382'000.00	Estavayer-le-Gibloux	90'000.00		
Honoraires d'ingénieurs	118'000.00	Rueyres-st-Laurent	100'000.00		
	500'000.00	Villarlod	110'000.00		
		Villarsel-le-Gibloux	90'000.00		
		Vuisternens-en-Ogoz	110'000.00		
			500'000.00		

Yves Rumo n'a pas d'autres commentaires à apporter.

La réponse convient à Sébastien Bossy.

9. Elections

9.1 Election à la présidence

Présentation des candidats :

Le cercle de Corpataux-Magnedens présente la candidature de Philippe Savoy.

Vote :

Le scrutin de liste n'étant pas demandé, Philippe Savoy est élu tacitement à la présidence.

Le nouveau président adresse quelques mots à l'assemblée :

« Je vous remercie tout d'abord de m'accorder votre confiance en m'élisant à la tête de notre Conseil. Comme je n'étais pas membre du bureau depuis le début de la législature mais uniquement depuis une année en tant que vice-président, j'ai dû apprendre et comprendre rapidement son fonctionnement. Aussi, je voudrais commencer par remercier chaleureusement les membres du bureau pour les discussions toujours très agréables et pertinentes qui me permettent aujourd'hui de dire que je me réjouis pleinement de continuer le travail à vos côtés et que je m'engage à donner le meilleur pour être à la hauteur de la fonction.

Comme c'est probablement la dernière fois pour les douze prochains mois que je peux m'exprimer à titre personnel devant ce plenum, permettez que j'en profite un tout petit peu....

Tout d'abord, je voudrais vous dire que j'entends poursuivre sur la lignée de mes prédécesseur.es et donc insister sur mon souhait et celui du bureau que chacune et chacun de vous ose s'exprimer en plenum. La nouvelle configuration de cette salle a été imaginée dans ce but.

Autrefois, on l'appelait « Forum » ou « Agora » et de la diversité des opinions, du débat d'idées naissaient alors les projets, les orientations sociétales les plus riches et porteuses de sens. Bien entendu, il n'est pas souhaitable que nos séances se terminent au milieu de la nuit parce que tout le monde a voulu ajouter un élément sans pour autant y apporter quelque chose de nouveau, mais je dois vous confier que j'ai l'impression que nous avons une grande marge de progression dans la dynamique des débats. Et comme je ne pourrai plus intervenir à titre personnel, il y aura encore plus de temps à votre disposition.... Profitez-en !

Ayons ensuite toujours en tête que notre Conseil général est indépendant du Conseil communal. Nous représentons ensemble la population de notre magnifique commune. Lorsque nous votons, prenons le temps de penser à nos voisin.es (et allons à leur rencontre) pour savoir ce qu'ils et elles auraient voté. Car bien que nous soyons des individu.es, ce n'est pas seulement notre voix propre qui s'exprime mais celle des habitant.es de notre commune qui nous ont fait confiance et faisant justement de nous leurs « porte-voix ».

Enfin, pour cette année de Présidence, je souhaite colorer mon mandat d'un thème, d'un leitmotiv ou d'un refrain selon l'usage musical que vous lui donnerez...

Ce thème, c'est « l'intergénérationnalité ».

En effet, il me semble de plus en plus urgent, pour la cohésion sociale de notre communauté, que les générations se parlent, se connaissent, cherchent à se comprendre, et cela au-delà du cadre familial qui devient de plus en plus l'unique occasion de partager les expériences de vie intergénérationnelles.

Pour cela, je vous encourage à aller autant que possible à la rencontre de celles et ceux que l'on ne connaît pas.

J'encourage les chœurs mixtes, les fanfares, mais plus largement toutes les associations et sociétés communales qui vivent au quotidien la richesse des rencontres intergénérationnelles à mettre en évidence cet aspect de leur pratique.

Avec l'aide des sociétés de jeunesse de notre commune, je vais aussi m'appliquer à rendre davantage visibles toutes les actions qu'elles mènent déjà pendant l'année envers les aîné.es. Un apéritif avec les jeunes a déjà été agendé dans ce sens.

Mais afin de ne pas raccourcir un autre apéritif qui nous attend toutes et tous à l'issue de cette séance, je termine mon message en réitérant mes remerciements à chacune et chacun de vous et mes encouragements à toujours être dans l'action, pour que chaque citoyen.ne se sentent bien parmi nous. »

9.2 Election à la vice-présidence

Présentation des candidats :

Le cercle de Farvagny présente la candidature de Gilles Barras.

Vote :

Le scrutin de liste n'étant pas demandé, Gilles Barras est élu tacitement à la vice-présidence.

9.3 Election d'un.e scrutateur.trice pour le cercle de Le Glèbe dès le 6 juillet 2024

Point par le vice-président.

Présentation des candidats :

Le cercle de Le Glèbe présente la candidature de Sébastien Geinoz.

Vote :

Le scrutin de liste n'étant pas demandé, Sébastien Geinoz est élu tacitement en tant que scrutateur. Il rejoindra le Bureau dès le 6 juillet 2024.

10. Informations et communications du Conseil communal

Il adresse ses félicitations aux nouveaux élus.

Le rapport 2023 sur le personnel communal a été transmis à l'ensemble du Conseil général, le Conseil communal se tient à disposition pour les questions.

- Agrandissement complexe scolaire à Farvagny-le-Grand, Julien Gremaud

« Si les travaux d'agrandissement du bâtiment B de l'école de Rossens ne sont pas encore terminés et les travaux de rénovation du bâtiment A de l'école de Rossens n'ont pas encore débutés (bien que cela sera bientôt le cas), nous devons d'ores et déjà préparer la prochaine école que nous agrandirons, à savoir celle de Farvagny-le-Grand.

À ce titre, le Conseil communal a validé la création d'une commission de bâtisse, qui se réunira d'ores et déjà à deux reprises d'ici la fin du mois de juin 2024. Dite commission sera composée de 3 membres de l'exécutif, de 2 membres du législatif, du directeur d'établissement, de 2 enseignantes primaires, de 2 personnes des services communaux (Service technique et Affaires scolaires et extrascolaires) ainsi que de l'architecte.

Le Conseil communal a validé la nomination de Mesdames et Messieurs :

- Julien Gremaud (syndic en charge des écoles)
- Jacques Crausaz (dicastère des finances)
- José Nieva (dicastère des bâtiments)
- Bernard Eltschinger (Conseil général de Farvagny, président de la commission de bâtisse de la construction de l'école de Farvagny et président de la commission de bâtisse de l'extension de l'école de Farvagny)
- Anne Dafflon (Conseil général de Vuisternens, membre de la commission des affaires scolaires et extrascolaires, ancienne enseignante au Collège et membre de la commission de bâtisse du Collège de Gambach)
- Joël Descloux (directeur d'établissement)
- Charlotte Bovigny (enseignante 3-8H proposée par la direction d'établissement)
- Valérie Cruceli (enseignante 1-2H proposée par la direction d'établissement)
- Antoinette Clerc : cheffe du Service population / cheffe de section de l'administration scolaire
- Florian Sudan : chef de projet au Service technique
- Emile Aeby : architecte pour la phase de concours

Dans la mesure où le Conseil communal souhaitait disposer d'un panel d'expériences différentes et variées, il a directement nommé les deux représentant.e.s du Conseil général sans passer par une consultation auprès des groupes.

Les premiers travaux de la commission de bâtisse seront tout d'abord d'analyser les documents préparés par notre architecte en vue du concours qui sera effectué. Dans un deuxième temps, celui-ci devra nommer un jury. Dès que le vainqueur du concours sera nommé, le véritable travail de préparation et de suivi des travaux pourra alors débiter. »

- Aménagement d'un couvert en forêt au bois des Râpes à Rossens avec la participation de la société de jeunesse de Rossens, Dominique Ayer

« Ce projet a été validé lors de la séance du 26 mars 2024.

Deux interventions avaient eu lieu au sujet de notre volonté de déplacer l'interdiction de circuler dans la forêt jusqu'au couvert. Dans la discussion, je vous avais précisé que nous allions faire deux procédures séparées pour validation auprès du service des forêts et de la nature. La première concernait le couvert, le creux du feu et les toilettes. La deuxième concernait le déplacement de la signalisation et l'aménagement d'une place de parc pour cinq voitures.

Je vous informe ce soir que la deuxième procédure n'a pas obtenu validation. Le Conseil communal en prend acte et va aménager uniquement le couvert, le creux du feu et les toilettes sèches. L'interdiction de circuler en forêt reste appliquée sans modification. »

- Point de situation sur la proposition no 2022-06 concernant le nouveau règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables et sur son annexe 1, Pascal Cudré-Mauroux

Une demande de décision est prête à être déposée auprès du Conseil communal.

Le projet d'adaptation de l'annexe 1, subventions communales, a été établi par la commission énergie. Le processus de validation de la proposition déposée est en cours et pourra être soumise au Conseil général et intégrée au prochain budget.

- Point de situation sur la proposition no 2022-04 du 16 août 2022 concernant une subvention pour les titres de transport des jeunes en formation – complément ; Pascal Cudré-Mauroux

Le traitement de cette proposition est en cours, la décision sera soumise prochainement au Conseil communal, l'étude de la proposition suivra après la décision du Conseil communal d'entrer en matière ou non. Selon la décision, la proposition devrait être insérée dans le budget 2025.

11. Informations et communications du Bureau

Suite à l'élection de Gilles Barras en tant que vice-président du Conseil général, la présidence du groupe pour le cercle de Farvagny est reprise par Kevin Sciboz.

Dates des prochaines séances 2024 du Conseil général :

24 octobre 2024

2 et 3 décembre 2024

Date de la sortie du Conseil général :

30 août 2024 dès 17h30

12. Divers

Yves Rumo, président du comité d'organisation du giron des jeunes de la Sarine qui aura lieu du 26 au 30 juin 2024 donne quelques informations quant à son organisation.

Il est également rappelé la fête cantonale des jeunes musiciens qui se tiendra du 6 au 9 juin 2024 à Corpataux.

Le président adresse ses remerciements à Florian Berset qui démissionne de son poste de scrutateur et lui remet un présent.

Philippe Savoy, nouveau président, adresse quelques mots à Sébastien Geinoz, président sortant et lui remet un présent.

- Sophie Tritten, Vuisternens-en-Ogoz, à titre personnel

« Selon l'art. 49 de la Loi sur la mobilité, toute entreprise et administration publique de plus de 50 employés (équivalents plein temps durant toute l'année) dispose d'un plan de mobilité afin de définir et optimiser les déplacements qu'elle provoque. Pour les entreprises et administrations déjà implantées sur

le territoire fribourgeois au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi, le délai est de 2 ans dès l'entrée en vigueur de la loi.

On est à mi-chemin du délai, cette loi étant entrée en vigueur le 1er janvier 2023. Où en sont les travaux de planification à ce jour ? Le délai de deux ans pourra-t-il être tenu ? »

Julien Gremaud

Le plan de mobilité employeur fait partie des objets votés dans le crédit-cadre en décembre 2023, il sera lancé cette année déjà et se poursuivra en 2025.

La réponse convient à Sophie Tritten.

- Pascal Krayenbühl, Corpataux-Magnedens, à titre personnel

« Proposition de réduire le Conseil communal de 9 à 7 membres dès la législature 2026 à 2031

Les prochaines élections approchent à grands pas. La question du nombre de membres du Conseil communal mérite une attention particulière. Sachant qu'il est de plus en plus difficile de trouver des personnes intéressées à se porter candidates à de telles fonctions, il pourrait être judicieux de réduire le nombre de représentant.e.s au Conseil communal. Un nombre réduit de personnes pourrait également être un avantage en contribuant à un gain d'efficacité dans la gestion courante de la commune. Le nombre de 7 est d'ailleurs fréquemment retenu dans nos institutions aussi bien au niveau fédéral qu'au niveau cantonal. Il semble judicieux d'analyser une telle possibilité suffisamment tôt avant le scrutin. La fin de la période de transition prévue par la Convention de fusion de Gibloux se rapproche et paraît un moment opportun pour ce faire.

Dès lors, je propose que le Conseil communal de Gibloux soit réduit de 9 à 7 membres dès la législature 2026 à 2031. »

Le Bureau prend note de cette proposition qui sera traitée lors de la prochaine séance.

- Pascal Krayenbühl, Corpataux-Magnedens, à titre personnel

« Proposition pour participation à raison d'un franc/habitant.e.s de Gibloux à Fribourg Solidaire

La Fédération Fribourgeoise de Coopération Internationale "Fribourg-Solidaire" est née en 2003 de la volonté d'ONG fribourgeoises actives dans la coopération au développement de se regrouper.

En 2024, 36 ONG fribourgeoises en sont membres et la faitière a signé un contrat de prestations avec le Canton de Fribourg. De plus, 27 communes fribourgeoises en sont contributrices, dont celle de Gibloux qui a reçu le label "Commune Solidaire" en 2023.

Fribourg-Solidaire co-finance les projets de coopération au développement de ses membres, et, par des coachings personnalisés, des ateliers de formation et des partages de savoirs, accompagne ses membres dans le but d'améliorer la qualité, la durabilité et la pérennité de leurs projets.

Depuis 2023, le canton de Fribourg fixe sa contribution annuelle à CHF 1.-/habitant.e.s, comme 9 communes fribourgeoises (La Brillaz, Ponthaux-Nierlet, Cottens, Villars-sur-Glâne, Attalens, Neyruz, Corminboeuf, Avry et Matran). 18 autres communes contribuent actuellement. La moyenne des contributions communales représente en 2023 un montant de 42 centimes par habitant.e.s. La commune de Gibloux vient d'y contribuer pour la première fois par un don de CHF 300.- soit 3,75 cts/habitant.e.s.

Pour les communes fribourgeoises, contribuer financièrement aux projets des membres de Fribourg-Solidaire, c'est :

- *bénéficier de l'expertise de Fribourg-Solidaire et la garantie d'un suivi professionnel dans la coopération au développement ;*
- *un seul interlocuteur : les membres de Fribourg-Solidaire renoncent à démarcher les communes fribourgeoises, laissant ainsi à Fribourg-Solidaire le soin de nouer des partenariats professionnels avec les collectivités publiques à tous les niveaux : communaux, cantonaux et fédéraux ;*
- *la transparence dans l'attribution des fonds affectés aux projets : chaque année, Fribourg-Solidaire rédige un rapport annuel public et un rapport annuels institutionnel à l'attention de ses membres et partenaires attestant de la répartition des fonds alloués par chacun.e.*
- *un outil de valorisation de notre politique : alors que l'Agenda 2030 pour le développement durable est devenu une véritable référence, nous contribuerions ainsi à son objectif 17. Cet objectif 17 vise à : « renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser ».*

Par cette participation, il ne s'agit pas d'opposer les besoins locaux de proximité aux besoins internationaux, mais bien d'agir en étant complémentaires, solidaires et exemplaires.

Avec cette proposition, j'invite la commune de Gibloux à consolider son statut de commune solidaire en versant le montant d'un franc/habitant.e.s à la faîtière « Fribourg-Solidaire » soit un montant de CHF 8'000.- environ ou 0,02% des charges. »

Le Bureau prend note de cette proposition qui sera traitée lors de la prochaine séance.

Julien Gremaud

Une discussion informelle a déjà eu lieu au sein du Conseil communal concernant la prochaine législature et le nombre de conseillers communaux. La date limite pour une décision est mai 2025.

Marianne Pittet représentant le cercle de Le Glèbe

« Les frais d'électricité de la commune se montent à plus de CHF 362'000.-.

Nous parlons beaucoup en ce moment d'autonomie énergétique et nous allons voter le 9 juin sur la loi pour l'approvisionnement en électricité reposant sur des énergies renouvelables.

Gibloux a renouvelé récemment son label Cité de l'énergie. Dès lors, nous aimerions savoir quels bâtiments communaux sont équipés de panneaux photovoltaïques, quelle est la production en kWh et quel revenu cela génère pour la commune. »

Julien Gremaud prend note de la question, une réponse coordonnée entre les dicastères bâtiment et énergie sera donnée pour la prochaine séance.

- Gilles Barras, Farvagny, à titre personnel

Le vote électronique a été accepté en mars dernier par le Conseil général, il est demandé où en est ce dossier.

Yasmine Macheret

Le dossier est auprès de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts pour approbation.

- Gilles Barras, Farvagny, à titre personnel

L'annexe 5 du message des comptes comprend 39 pages liées aux différents chiffres des communes, aux résultats des rendements cantonal de base, etc.

Cette annexe n'est probablement pas lue par beaucoup de personne du fait que tout se trouve sur Internet. Il est demandé s'il est nécessaire de l'imprimer avec le message du Conseil communal à moins que ce soit une obligation.

Jacques Crausaz répond qu'il n'y a aucune obligation à publier cette annexe.

Gilles Barras

Toutes ces informations se trouvent sur le site de l'Etat et afin d'économiser quelques pages, il serait souhaitable de ne plus l'imprimer.

Le Conseil communal prend note de la remarque.

- Gilles Barras, Farvagny, à titre personnel

Dans la Feuille officielle de la semaine passée, il est fait mention d'une enquête pour mettre la Route de de Fribourg en zone 30km/h. Ce point n'a jamais été discuté au sein du Conseil général.

Yves Rumo

Il s'agit de la partie qui monte vers l'ancienne administration communale de Farvagny et non la route principale.

Gilles Barras

Il fait aussi mention qu'un sens unique est mis en place autour de la paroisse catholique, il est demandé s'il s'agit du tour de la chapelle de Farvagny-le-Petit.

Yves Rumo confirme que c'est bien ceci, il informe que le permis de construire zone 30 pour ce secteur a été réceptionné cette semaine.

Sébastien Geinoz en tant que président sortant adresse ses remerciements :

- aux membres du Bureau et à la secrétaire Nadia Galley avec lequel il a fait un très bon travail ;

- aux membres du Conseil communal et à la secrétaire générale Brigitte Cottet avec qui son année de présidence s'est très bien passée dans la convivialité et dans l'intérêt des citoyens;
- aux membres du Conseil général, qui à chaque séance font que cette magnifique commune de Gibloux soit et reste la plus belle du canton de Fribourg.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie l'assemblée pour les débats. La séance est levée à 21h55.

Approuvé, le.....

La secrétaire

Nadia Galley

Le président

Philippe Savoy